



BON A LANCER



REPUBLIQUE DU BENIN

**DOSSIER TYPE DE PRESELECTION
PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Objet du marché

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
INTERNATIONAL SPECIALISTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LE CADRE DE L'APPUI POST ACCREDITATION DU FONDS
VERT POUR LE CLIMAT AU FNEC**

Référence SIGMAP : P_DPPSE_66765

Autorité contractante : FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

Source de financement : Fonds Vert pour le Climat

Gestion : 2022

Décembre 2022

BON A LANCER

II. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL SPÉCIALISTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CADRE DE L'APPUI POST ACCRÉDITATION DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT AU FNEC

Référence du marché : **P_DPPSE_66765**

AVIS N° : 02 - /PRMP/DG-FNEC/MCVDD/DPPSE/S-PRMP du 6 DEC 2022.

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) publié sur le portail web des marchés le 11 janvier 2022
2. Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, du FVC, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un consultant individuel international spécialiste du changement climatique dans le cadre de l'Appui Post Accréditation du Fonds Vert pour le Climat au FNEC.
3. Les prestations consistent de façon générale pour le consultant à renforcer les capacités du FNEC pour lui permettre de capitaliser son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat à travers l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre des projets climatiques hautement transformationnels conformément aux aspirations du pays et aux critères d'investissement du FVC.

De manière spécifique, il s'agit de:

- évaluer les besoins en capacité du FNEC à identifier, prioriser, développer, suivre et évaluer des projets conformément aux modalités et procédures du FVC et renforcer ces capacités sur les insuffisances relevées ;
- évaluer la capacité du FNEC à appliquer la science climatique et renforcer sa connaissance et sa compréhension sur les changements climatiques, notamment l'application d'une logique climatique ou la justification climatique dans l'élaboration des propositions de financement (projets) ;

BON A LANCER

- doter le FNEC d'un manuel de procédures et modalités opérationnelles normalisées qui devrait guider ses travaux d'élaboration et de mise en œuvre de projets sur les changements climatiques dans le cadre de son engagement avec le FVC;
 - faire un inventaire des mesures d'adaptation et d'atténuation contenues dans les documents stratégiques prioritaires du Bénin et le valider avec tous les acteurs ;
 - développer un portefeuille de projets pertinents (interventions climatiques) à court, moyen et long terme pour le FNEC et l'aligner sur le programme pays du Bénin avec une stratégie de mise en œuvre claire;
 - accompagner le FNEC dans l'identification et l'élaboration des notes conceptuelles de projets d'adaptation ou d'atténuation conformément au programme pays et au portefeuille de projets du FNEC et s'alignant sur le cadre de gestion des résultats du FVC.
4. Le délai de réalisation de la mission est de *cent soixante (160) jours à compter de la notification de l'ordre de service.*
 5. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers, les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix(10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	Formation: Minimum (Bac+5) dans l'un ou plusieurs domaines de compétences requises pour cette mission (économie de l'environnement, finance climat, agro-climatologie, développement durable, changement climatique et gestion de projets, etc.). 25 points	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission à partir de la première expérience	15	Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les missions similaires et dans les procédures et stratégies des fonds internationaux sur le climat notamment le Fonds Vert pour le Climat. (Ancienneté (>=10 ans= 15 pts, [5 à 10[=10pts, <5 ans=5pt) ;	CV + Preuves d'expérience (Copies légalisées des attestations de travail ou attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	60	- Avoir conduit au moins deux (02) missions similaires aux objectifs spécifiques au profit des organisations nationales ou régionales ou internationales (à raison de 25 points par mission justifiée par une attestation de travail ou de bonne fin d'exécution) 50 points. -Disposer de très bonne connaissance des changements climatiques et la finance climat..... 10 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	100		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est **75**

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Fonds National pour l'Environnement et le Climat** et aux heures suivantes : 08 heures à 12 heures et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 *tous les jours ouvrés* (lundi au vendredi).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en format PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Fonds National pour l'Environnement et le Climat** au plus tard le 26/11/2022 à 10 heures 00 (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de réunion au 1^{er} Etage du bâtiment du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), le même jour à 10h30 mn (GMT+1).**

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

BON A LANCER

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 6 DEC 2022

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Florianaud G. ADANHOUSI

